



ASSOCIATION DES TECHNICIENS SUPERIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE

Monsieur Paul PENY
Directeur de la Direction Générale de
l'Administration de la Fonction Publique
32 rue de Babylone
75000 PARIS Cedex

Lespinasse, le 18 octobre 2008

Objet : *rencontre avec Mme Myriam BERNARD du 6/10/2008*

Monsieur le Directeur,

Comme nous l'indiquons dans le courrier signé en commun avec l'association professionnelle des Contrôleurs de Travaux, nous ne sommes pas opposés par principe à une fusion des deux cadres d'emploi à condition que celle-ci se traduise par un vrai gain pour chacune des parties, et non pour qu'une partie de l'ensemble des intervenants dans cette problématique.

Le projet, actuellement sur la table des discussions avec les organisations syndicales ne nous convient absolument pas. S'il doit être maintenu dans la version actuelle cela reviendrait à un retour en arrière qui nous ferait revivre notre propre histoire telle qu'elle existait avant la reconnaissance de notre niveau de recrutement à bac+2. Vous pouvez nous répondre facilement que personne ne sera perdant au niveau indiciaire lors de la mise en œuvre de votre projet, mais la vie n'est pas simplement faite par la superposition d'indices, mais également de vécu. Votre projet ne nous offre que des impressions très négatives et nous donne en retour l'image d'un mépris total de nos compétences et de notre travail. On ne peut pas résoudre de véritables interrogations venant de certains en rejetant les autres au fond d'un fossé sans fond.

L'autre désaccord, et le mot est faible, est la valeur de l'indice terminal proposé : 660. Alors que toutes les instances et les élus reconnaissent que la catégorie B a été l'oubliée des accords Durafour, on nous propose pour toute revalorisation que 22 points d'indice supplémentaire en augmentant la durée de carrière à 35 ans. L'augmentation est fabuleusement importante, nous sommes au sommet de l'Everest.

En parallèle, nos collègues de la filière technique catégorie A, auront droit, rapidement et sans trop de discussions longues et pénibles, à une harmonisation de l'indice terminal du premier niveau avec leurs collègues de l'Etat, soit 801, voire éventuellement 821 pour faire un parallèle avec la filière administrative d'Etat. Cela représente une augmentation indiciaire entre 51 et 71 points sans que cela ne représente un problème budgétaire quelconque.

Si le projet de fusion des deux cadres d'emploi est appliqué dans sa version actuelle, il est évident que les techniciens supérieurs seront les grandes victimes des accords salariaux 2008-2011. Dans cette hypothèse, cette réforme restera dans les mémoires de nos adhérents comme un second accord Durafour.

Nous avons adressé un courrier dans ce sens à tous nos députés et tous nos sénateurs, qui, pour la plupart, sont également des élus locaux qui travaillent au quotidien avec les techniciens supérieurs. L'un d'entre eux, Monsieur Jean Jacques CANDELIER, Député du Nord, s'en est d'ailleurs ému, et il a attiré l'attention du Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique par une question écrite posée à l'Assemblée Nationale. Il lui demande s'il compte reclasser l'ensemble des techniciens supérieurs territoriaux titulaires, contractuels ou inscrits sur la liste d'aptitude, dans le niveau de recrutement correspondant à Bac +3, avec un véritable gain indiciaire, en vertu du principe selon lequel le reclassement des agents ne peut se faire avec une réduction des droits antérieurs.

Nous avons également rencontré Monsieur Jacques PELISSARD, Président Nationale de l'Association des Maires de France, lors de notre congrès national à Lille, le mercredi 17 septembre 2008. Il a reconnu, en présence du bureau national et des présidents régionaux de l'A.T.T.F., la nécessité absolue de valoriser le cadre d'emploi des techniciens supérieurs, avec un véritable gain indiciaire. Il a également avoué la difficulté que rencontrent tous les élus à recruter des techniciens supérieurs.

Nous restons à votre disposition pour poursuivre ces échanges et faire aboutir une vraie réforme de la catégorie B.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations associatives.

Le Président National,
Dominique MICHEL,

